Niveau(x) d'enseignement: 9 Numéro EDUQ : 8370737
Centre d'intérêt: 260

Lefebvre-Farah, Marie.

Scolarisation prolongée de jeunes déficients mentaux légers de 18 à 21 ans / Marie Lefebvre-Farah. -- Laval : Commission scolaire Des Milles-Iles, 1980.
57 f. : graph. ; 28 cm.

En tête du titre: Mémoire de présentation du rapport final de l'expérimentation. La couv. porte en outre: Projet-pilote D.M. #36. Résumé: f. 54. Bibliogr.: f. 57.

Cote Dewey: / Cote LC: /

Descripteur(s): *Etudiant adulte *Déficient mental *Intégration sociale *Marché du travail *Atelier *Développement social *Autonomie *Secondaire (Niveau) *Education des adultes

Le projet a consisté a élaborer un programme de développement des habiletés professionnelles et sociales afin d'intégrer à l'atelier protégé ou au marché du travail, selon le cas, de jeunes déficients mentaux âgés de 18 à 21 ans. Le médium utilisé pour les fins du programme de formation en pré-atelier est la reliure.

En 1979-1980, le projet a visé treize jeunes handicapés mentaux inscrits à l'école Curé-Antoine-Labelle (commission scolaire des Mille-Iles). Le rapport décrit le modèle d'intervention et d'organisation retenu. Le test AFI ("Acquisition des facultés d'intégration") a été utilisé comme instrument de mesure en début et en fin d'année scolaire.

Le projet a contribué à développer les habiletés de routine de travail, de vie sociale autonome et d'intégration sociale des jeunes adultes concernés. Par ailleurs, sur le plan des attitudes, on décèle un gain positif important chez les parents aussi bien que chez les jeunes. Le projet semble donc atteindre ses objectifs qui étaient de mieux préparer l'élève sur les plans social et professionnel.

Type de document: r
Région(s) administrative(s): 061
Financement: Bénéficiaire - Commission scolaire Des Mille-Iles
Organisme(s) source(s) - MEQ-DGDP
Programme(s) de subvention - Projet-pilote
Auteur de l'analyse: ar

EDUCATION

ED CB

DA DF

la commission scolaire des mille-iles

ÉCOLE CURÉ-ANTOINE-LABELLE

216 BOUL. LAVAL, STE-ROSE, LAVAL, P.Q. – TEL.: 625-6951

PAVILLON ANDRE-CHENIER

MEMOIRE DE PRESENTATION DU RAPPORT FINAL DE L'EXPERIMENTATION

Scolarisation prolongée de jeunes déficients mentaux légers de 18 à 21 ans.

AOUT 1980

Marie Lefebvre-Farah

TABLE DES MATIERES

1. Titre du projet 1

2. Commission scolaire - Ecole 1

3. Membres de l'équipe de recherche ou expérimentation 1

4. Plan de la recherche et de l'expérimentation 2

4.1 Modèle d'organisation détaillée des services éducatifs expérimentés dans la réalisation du projet .. 2

4.2 Problématique et objectifs 18

4.3 Les hypothèses posées 24

4.4 Elaboration du modèle d'intervention 25

4.5 Calendrier de la démarche de recherche suivie 30

4.6 Evaluation du modèle d'intervention et d'organisation.. 32

5. Impact social 50

5.1 Mesures prises pour informer les parents et les jeunes adultes..... 50

5.2 Les attitudes des parents et des jeunes adultes 50

6. Commentaires 53

7. Sommaire du projet 54

8. Budget 55

9. Identification 56

10. Résolution 56

Bibliographie 57

Annexe -I-

Annexe -II- a)

Annexe -II- b)

Annexe -III-

MEMOIRE DE PRESENTATION DU RAPPORT FINAL DE L'EXPERIMENTATION

1. Titre du projet

   Scolarisation prolongée de jeunes déficients mentaux de 18 à 21 ans.

2. Commission scolaire

   La Commission Scolaire des Mille-Iles
   Ecole Curé-Antoine-Labelle, Pavillon André-Chénier
   216 boul. Laval
   Laval (Ste-Rose)

3. Membres de l'équipe de recherche ou d'expérimentation

   1.- Monsieur André Thibert
   Directeur adjoint, responsable du projet

   2.- Monsieur Richard Pominville
   Directeur adjoint, coordonne le programme de formation professionnelle

   3.- Monsieur André Leduc
   Travailleur social, coordonne le programme de développement social

   4.- Monsieur Raymond Gingras
   Psychologue, coordonne le programme de formation d'information et de support aux parents

   5.- Madame Danielle Gervais-Lafortune
   Professeur, responsable de l'application du programme de développement social

   6.- Madame Marcelle Dubreuil
   Technicienne en reliure, responsable de l'application du programme de formation professionnelle

4. PLAN DE LA RECHERCHE ET DE L'EXPERIMENTATION

4.1 MODELE D'ORGANISATION DETAILLE DES SERVICES EDUCATIFS EXPERIMENTES DANS LA REALISATION DU PROJET

a) Spécification des difficultés des sujets concernés par ce projet.

Le groupe concerné par ce projet se compose de treize (13) jeunes adultes déficients mentaux dont les niveaux de déficience et de fonctionnement intellectuel se répartissent comme suit: intelligence lente et moyenne, limite de la lenteur et de la déficience légère, déficience légère et moyenne.

Certains de ces jeunes adultes présentent des troubles associés à la déficience, soit épilepsie, troubles de langage, vision et comportement, retards sérieux d'apprentissage scolaire.

b) Nombre de sujets en fonction des difficultés énumérées précédemment.

Les 13 sujets ont une insuffisance intellectuelle associée a des troubles d'apprentissage

- 1 épileptique
- 1 ayant des troubles de langage et de vision
- 8 insuffisants intellectuels
- 2 ayant des troubles de langage
- 1 ayant des troubles de comportement

c) Groupe-âge et sexe

Le groupe concerné se compose de dix garçons et trois filles dont l'âge varie entre seize(16) et dix-neuf (19) ans. Le groupe se répartit ainsi en fonction des variables âge et sexe.

. 1 fille de 16 ans

. 5 garçons de 17 ans

. 1 garçon et 1 fille de 18 ans

. 4 garçons et 1 fille de 19 ans

Le tableau -I- trace le profil de notre population expérimentale en fonction des variables suivantes:

. âge

. sexe

. milieu familial

. milieu géographique

. fonctionnement intellectuel

. hospitalisation

. scolarisation

. particularités

TABLEAU -I-: Profil du groupe

SEXE	AGE	MILIEU FAMILIAL	MILIEU GEOGRAPHIQUE	FONCTIONNEMENT INTELLECTUEL	HOSPITALISATION	SCOLARISATION	PARTICULARITES
10 garçons 3 filles	1, 16 ans 5, 17 ans 2, 18 ans 5, 19 ans	10 en famille * 3 en foyer nourricier * 2/3 en foyer nourricier ont déjà vécu dans un centre d'accueil quelques années.	13/13 habitent une ville de banlieue.	Tests utilisés et date de la dernière évaluation. Wisc et Barbeau-Pinard: .3 en 1974 .4 en 1975 .3 en 1976 .1 en 1977 .2 en 1978 Fonctionnement Intellectuel: .1 intelligence moyenne .2 lents intellectuels .1 à la limite de la lenteur et de la débilité légère .7 déficients légers .2 déficients moyens	2 ont été hospitalisés pour l'une ou les raisons suivantes: .épilepsie .investigation .intervention chirurgicale mineure .troubles psychologiques	1, 5 ans en centre d'accueil 6, ont déjà fréquenté le secteur régulier 1, a fréquenté un groupe pour handicapés à cause de son épilepsie. 5, ont toujours fréquenté le secteur "spécial"	1, épileptique 1, troubles de langage et vision 2, troubles de langage 1, troubles de comportement 2, ont frères et soeurs déficients. 13.troubles sérieux d'apprentissage académique.

d) Localisation des jeunes adultes en fonction de leurs pairs du secteur dit "régulier"

Notre groupe expérimental fréquente le Pavillon André-Chénier, secteur professionnel de l'école polyvalente Curé-Antoine-Labelle qui accueille une population d'environ 2,000 étudiants.

e) Organisation humaine et physique de l'école.

1. Organisation humaine.

Le Pavillon André-Chénier constitue le secteur professionnel de l'école Curé-Antoine-Labelle. Il dispense le professionnel court et le professionnel pratique à quelque cinq cents (500) étudiants dont l'âge varie de 13 à 18 ans. Ceux-ci présentent les besoins suivants:

-récupération académique (français-mathématiques)
-socialisation du comportement
-enseignement adapté au rythme de l'étudiant
-formation professionnelle
-revalorisation des intérêts scolaires

2. Organisation physique.

Le Pavillon André-Chénier est relié à la Polyvalente Curé-Antoine-Labelle par une passerelle située au second étage. Ce pavillon loge dans un édifice de deux (2) étages dont chacun se divise en deux (2) blocs soit D - E. Il occupe cependant des locaux du Bloc C de la polyvalente. La cafétéria et l'amphithéâtre, situés à l'intérieur de la polyvalente sont utilisés communément.

Le tableau -II- organisation humaine, illustre l'ensemble de l'organisation humaine sous les aspects de la répartition de la population scolaire et l'affectation des intervenants en fonction de celle-ci.

TABLEAU -II-: Organisation humaine

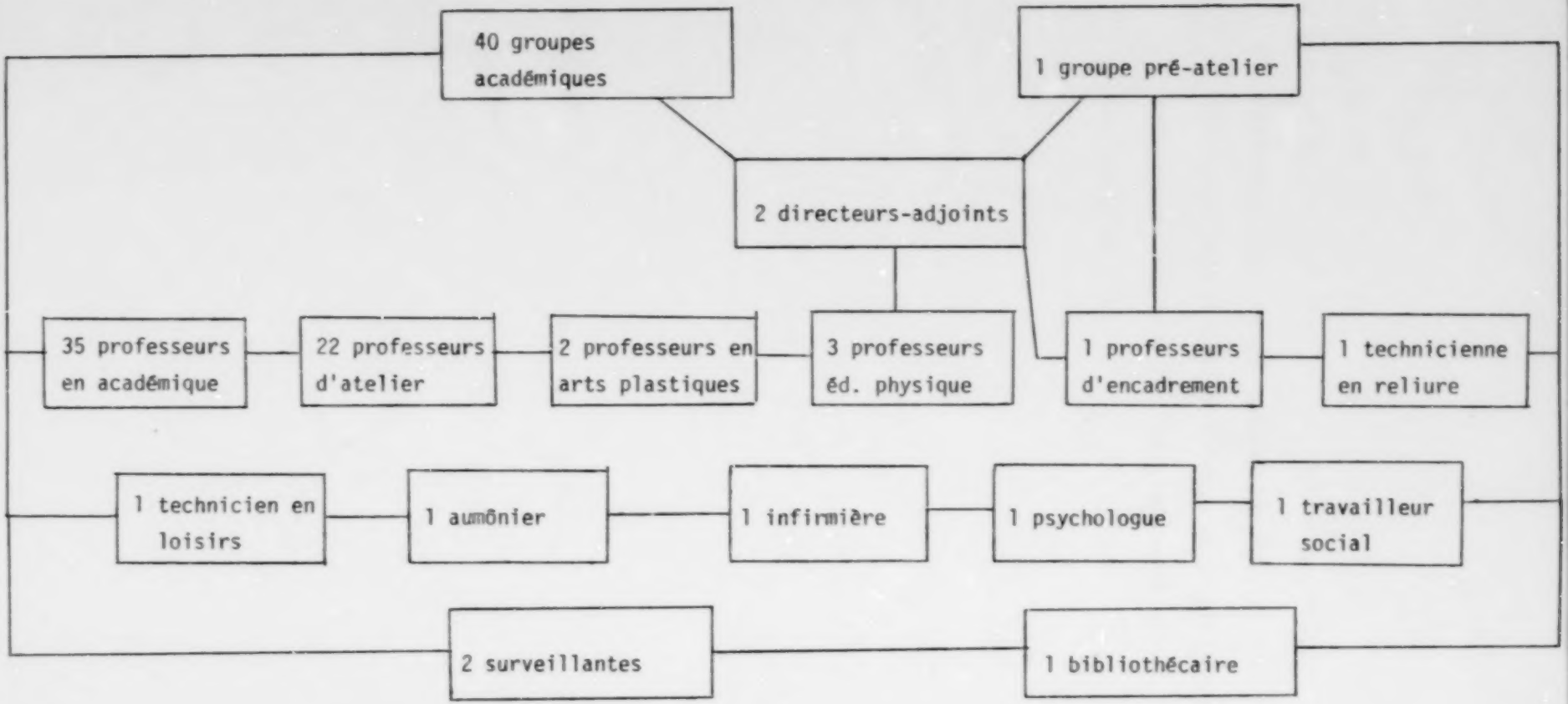

Le tableau -III- (organisation physique) décrit la répartition des locaux dans chacun des blocs. Le groupe "pré-atelier" de reliure se situe dans le bloc D du premier étage, entre deux (2) ateliers d'imprimerie.

TABLEAU -II Organisation physique

	Bloc C *	Bloc D	Bloc E
1er étage	- 1 atelier de rembourrage - 1 atelier de mécanique de petits moteurs - 1 magasin de fournitures d'atelier	- 1 atelier de "station-service - 1 bibliothèque - 1 atelier de menuiserie - 2 ateliers d'imprimerie - 1 atelier de reliure	- 1 palestre - 1 gymnase - 2 locaux de loisirs - 1 atelier de conciergerie - 1 atelier de technologie d'équipement motorisé
2e étage	- 2 ateliers d'art culinaire - 1 local option commerce - 1 foyer: local d'artisanat - 4 classes - 1 atelier de couture - 1 local servant à l'exploration et à la menuiserie	- 11 classes - 1 local d'arts plastiques - 1 atelier de couture industrielle - 1 atelier d'exploration en électricité	- 16 classes académiques

* Les blocs C font partie physiquement de la Polyvalente Curé-Antoine-Labelle.

f) Nombre d'intervenants, identification des fonctions et fréquence de leurs interventions.

Le groupe des intervenants se compose d'une technicienne en reliure, d'un professeur, d'un travailleur social et d'un psychologue.

Le tableau suivant trace le profil des intervenants en identifiant leurs fonctions et la fréquence de leurs interventions.

f) Nombre d'intervenants, identification des fonctions et fréquence de leurs interventions

INTERVENANTS	FONCTIONS	FREQUENCE DES INTERVENTIONS
1. Technicienne en reliure	- Assure la formation professionnelle	35 heures par semaine - Les interventions sont individuelles ou en petit groupe dépendant de la tâche à accomplir, du niveau d'habileté et de l'équipement disponible
	- Participe à l'organisation du projet	- Rencontre mensuelle
2. Professeur	- Assure l'encadrement et la formation sociale	30 périodes de 50 minutes par semaine - Intervention individuelle - Intervention en groupe pour certaines activités (banque-transport)
	- Participe à l'organisation du projet	- Rencontre mensuelle
3. Travailleur social	- Coordonne le programme de développement social	
	- Consultant auprès des jeunes adultes et des intervenants	- au besoin
	- Participe à l'organisation du projet	- Rencontre mensuelle
4. Psychologue	- Coordonne le programme de formation et de support aux parents	
	- Participe à l'organisation du projet	- Rencontre mensuelle
	- Consultant auprès des jeunes adultes et des intervenants	- au besoin

g) Assiette-horaire

1. De septembre à décembre: 8 h 00 à 14 h 30

   Les jeunes adultes du pré-atelier travaillent toute la journée aux tâches qui leur sont assignées. Ils sont véhiculés par le transport scolaire.

2. De janvier à juin: 8 h 00 à 15 h 45

   Les jeunes adultes du pré-atelier travaillent aux tâches qui leur sont assignées 4,5 jours/semaine, car ,5 jour/semaine est consacré aux activités de développement social: information au Centre de la Main d'Oeuvre, cours d'éducation sexuelle au C.L.S.C., initiation à l'utilisation des services communautaires, utilisation du service de transport Ste-Rose-Montréal, orientation dans une ville étrangère (Montréal).

   Durant la période de travail régulier, les jeunes adultes reçoivent des cours individualisés de lecture, d'arithmétique (manipulation d'argent, indication des heures, calcul du temps).

Ils sont véhiculés le matin par le transport scolaire, le soir, ils se transportent par leurs propres moyens.

h) Facteurs géographiques.

Nous n'avons rencontré aucun obstacle lié aux facteurs géographiques. Tous les sujets concernés par ce projet-pilote habitent une ville de banlieue desservie par un système de transport et recevant les principaux services communautaires.

4.1 i- Ententes de services avec différents ministères.

1. Ententes avec le ministère des Affaires Sociales.
   Une entente a été conclue avec le C.L.S.C. du quartier en ce qui a trait à un programme d'information sexuelle. Ce programme était donné conjointement par une travailleuse sociale et une sexologue, à raison d'une heure trente tous les quinze jours, de mars à mai et d'une heure trente toutes les semaines durant le mois de mai.

2. Entente avec le Centre de la Main d'Oeuvre du Canada.
   Un premier contact a été établi entre le professeur et un responsable du Centre de la Main d'Oeuvre. Pour donner suite aux pourparlers une conseillère rencontra tout le groupe et l'informa de manière générale sur les points suivants:

1) Les raisons d'être du centre de main d'oeuvre;

2) Comment prendre rendez-vous avec un(e) conseiller (ère);

3) Qui doit-on contacter au centre de la main d'oeuvre;

4) Qu'est-ce qu'une entrevue? Comment se présente-t-on à une entrevue;

Dans un second temps, le jeune adulte qui avait besoin du service du centre de main d'oeuvre, faisait lui-même les démarches nécessaires.

4.2 PROBLEMATIQUE ET OBJECTIFS

a) La problématique.

L'an passé, après discussion de cas avec des responsables de deux (2) ateliers protégés de Laval, tous les sujets ont été acceptés, mais aucune place n'était disponible pour septembre'79. A l'intérieur de ces discussions, nous nous sommes aperçus que les ateliers protégés devaient faire un travail préliminaire de formation et d'intégration des stagiaires.

Alors, confrontée à cette situation et à ces faits, l'école se sentait responsable vis-à-vis des jeunes et des parents et décida de prendre ce groupe en charge, en essayant de combler certaines lacunes. On se devait de partager la responsabilité de la prise en charge de ces jeunes adultes avec les parents en les supportant dans le concret et le psychologique de leur vécu.

La prise en charge de ces jeunes adultes signifiait une réorganisation de nos services qui devait d'une part, tenir compte de la nature et de la sévérité du handicap et d'autre part, fournir une formation adéquate des habiletés professionnelles et sociales pour une intégration dans certains cas, à l'atelier protégé et dans d'autres,

au marché du travail. Compte-tenu de cet ensemble de considérations, nous devions orienter nos programmes hors des circuits de programmes axés principalement sur le développement des habiletés cognitives devant lesquelles notre population se retrouvait constamment en situation d'échec. Comme nous voulions combler cette lacune, il nous fallait trouver un médium où nos sujets connaîtraient le succès. Afin qu'ils puissent connaître un succès véritable, ce médium devait être une valeur-clé dans la société, c'est pourquoi nous avons opté pour le travail:

> "Dans notre société, le travail est une valeur-clé qui s'enchaîne de bien des façons à une autre valeur le succès. L'état "normal" du comportement se définit en grande partie par la mesure dans laquelle les valeurs et l'activité de l'individu relativement au travail s'accordent à celle de sa communauté. Alors, dans la mesure où l'individu répond aux exigences d'une occupation appropriée à son âge, à son éducation, à sa formation et à ses talents, sa communauté et lui-même, estiment qu'il est normal". (1)

---

(1) Bien-Etre Social Canadien, Le Conseil Canadien du Bien-Etre, Janvier-février 1966, p.35
"Travail et Maladie Mentale, leurs complications pour la réadaptation", Paul Geisel.

Selon Madame Dienesch, le travail ne se limite pas aux fonctions économiques et sociales. Le travail a aussi une fonction thérapeutique. La valeur thérapeutique du travail impose trois (3) exigences principales:

1° La stabilité d'emploi étant un facteur de sécurité et d'équilibre psychologique;

2° Le travail adapté aux capacités et au rythme du débile mental;

3° La rénumération en fonction des besoins et non en fonction du rendement et des capacités:

> "La rénumération ne peut pas obéir à une règle stricte de proportionnalité au rendement: d'une manière ou d'une autre, elle doit tenir compte de la valeur de l'effort et réaliser une forme de justice sociale qui est d'assurer à tous une vie décente: à chacun selon ses besoins et non pas seulement selon des capacités". (1)

---

(1) Réadaptation, no.135, décembre 1968, Numéro spécial. "L'emploi et l'insertion sociale des déficients mentaux", Marie-Madeleine Dienesch, secrétaire d'Etat aux Affaires sociales.

Montès (1961) abonde dans le même sens que les autres auteurs précédemment cités en évoquant l'importance du travail en atelier protégé comme élément d'insertion sociale et en promulgant les principes suivants:

> "Considérant,
>
> que tous les êtres sont égaux en dignité, et qu'en conséquence aucun ne doit être écarté ou "laissé pour compte";
>
> que le droit au travail pour tous et ne saurait concerner seulement les bien-portants;
>
> que l'activité humaine est une condition essentielle de l'épanouissement de tous les êtres humains;
>
> que la capacité de production des handicapés, même diminuée ne doit pas être tenue pour négligeable;
>
> nous estimons que (...) le travail protégé est de nature à apporter une solution convenable à ces grands handicapés physiques, débiles (...), pour les réinsérer dans la vie active". (1)

En plus de la reconnaissance et la mise en oeuvre de ces principes, d'autres facteurs influencent le degré d'insertion sociale en atelier protégé soit:

---

(1) Réadaptation, no.141 et 1967, "Le travail protégé", Fr. Montès.

1° La variété des travaux offerts;

2° L'ambiance de l'atelier;

3° L'attention de l'encadrement;

4° Le climat psycho-social global;

Ces facteurs ne se limitent pas seulement à l'atelier mais s'appliquent aussi à toute entreprise du marché du travail.

En offrant un pré-atelier à ces jeunes adultes c'est les considérer désormais non plus comme des étudiants mais comme des "travailleurs". Le pré-atelier proposé est la reliure, médium par lequel nous visons à intégrer ces jeunes adultes à l'atelier protégé et/ou au marché du travail. En partageant les responsabilités avec les parents, en les supportant dans leur vécu nous visons à les sensibiliser aux besoins particuliers de leur enfant.

b) Objectifs généraux de la recherche

1. Intégrer les jeunes adultes déficients mentaux à l'atelier protégé

2. Intégrer les jeunes adultes déficients mentaux au marché du travail

3. Développer l'autonomie sociale

c) Opérationnalisation des objectifs.

1. Choix d'un instrument de mesure et d'évaluation pour déterminer les habiletés et les habitudes de travail des jeunes adultes.

2. Cueillette d'informations auprès du professeur et du technicien

3. Cueillette d'informations auprès des parents

4. Planification de l'intervention

5. Application de l'intervention

6. Evaluation de l'intervention sur les habiletés et les habitudes de travail des jeunes adultes

4.3 LES HYPOTHESES POSEES

1. La clientèle qui aura bénéficié de ces programmes sera mieux préparée au plan professionnel.

2. La clientèle qui aura bénéficié de ces programmes sera mieux préparée au plan social.

4.4 ELABORATION DU MODELE D'INTERVENTION

4.4.1 Explication de la problématique

L'élément problématique ayant été élaboré précédemment, nous ne ferons que décrire brièvement la situation.

Le projet, scolarisation prolongée de jeunes déficients mentaux, s'adresse à des jeunes âgés de 16 à 21 ans et consiste à élaborer un programme de développement des habiletés professionnelles et sociales afin de les intégrer dans certains cas, à l'atelier protégé et dans d'autres au marché du travail. La reliure est le médium utilisé pour les fins du programme.

4.4.2 Objectifs de l'intervention.

1. Développer les habiletés de routine de travail
2. Développer les habiletés de travail
3. Développer les habiletés de vie sociale autonome
4. Développer les habiletés à se faire accepter socialement

4.4.3 Description du type d'intervention adoptée

Les interventions visant à développer les habiletés de routine de travail et de travail:

-Un contrat individuel est passé avec chacun des jeunes adultes, mettant l'accent sur les habiletés à développer et /ou à améliorer au niveau de la routine et du travail. Le terme du contrat varie selon chaque sujet. Les jeunes adultes sont confrontés 5 jours/semaine de 8 h 00 à 3 h 45 p.m. à une situation de travail.

1. Chaque sujet a une tâche déterminée;
2. aux arrivées et aux départs, il poinçonne.

Au début du projet, il n'y avait pas de poinçon automatique, l'item ponctualité était contrôlé par une fiche qui englobait d'autres éléments liés aux habitudes et habiletés de travail (cf. Annexe I). Cette fiche a été modifiée en cours d'expérimentation. Le jeune travailleur complétait lui-même la fiche de rendement relatif à la tâche. Ces fiches servent à justifier le salaire accordé au travailleur à chaque deux (2) semaines. Le salaire était de deux (2) dollars par semaine et le jeune travailleur pouvait aussi

bénéficier d'un boni, lequel était justifié par l'effort et la production fournis.

Les interventions visant à développer les habiletés de vie sociale autonome.

-Des sorties de groupe et de sous-groupes ont été organisées au cours du second semestre où les jeunes adultes devaient apprendre à utiliser les services de transport urbain et les services de la communauté.

1. Les jeunes adultes se transportaient par leurs propres moyens de l'école à leur domicile, 5 jours/semaine.

2. Une visite de tout le groupe au Centre de Main d'Oeuvre du Canada, le groupe s'y rendait par autobus et le professeur-responsable le rejoignait par la suite.

3. Une visite de sous-groupe (3,4 personnes) au Centre de la Main d'Oeuvre du Canada, ce sont les mêmes procédures que ci-haut mentionnées.

4. Sortie au Centre-ville de Montréal, en groupe de 3 ou 4 personnes. Les jeunes adultes utilisaient le système d'autobus et de métro. Arrivés au centre-ville, le responsable leur donnait des consignes quant au moment et au lieu de rencontre, par la même occasion, on en profitait pour effectuer des achats précis concernant les besoins et les désirs des jeunes adultes (disques, vêtements)

5. Cours d'information sexuelle: 1 h 30, une fois chaque 15 jours, de mars à mai, 1 h 30: semaine en mai, les jeunes adultes s'y rendaient par leurs propres moyens.

-Chaque jour, ceux qui présentaient des difficultés en lecture, étaient vus individuellement par le professeur qui les faisaient lire les grands titres du journal du matin ou un court article, ou encore ils devaient chercher quelque chose à vendre ou à louer ou un emploi, la recherche d'un emploi dans

les annonces classées, les plus habiles en lecture y participaient aussi mais de façon sporadique.

Les interventions visant les habiletés à se faire accepter socialement.

-Les jeunes adultes présentant des difficultés au niveau du comportement et/ou de l'hygiène corporelle décidaient avec le professeur-responsable quels seraient les points à travailler; ces points étaient d'ailleurs inscrits au contrat.

4.5 CALENDRIER DE LA DEMARCHE DE RECHERCHE SUIVIE

1. Septembre'79 à janvier'80

-Définitions des grandes lignes du programme de formation professionnelle;

-Etape préliminaire du programme d'information et de support aux parents concernés;

-Passation d'un questionnaire pour connaître les besoins, les attitudes, les connaissances des parents;

-Rencontre des parents concernés afin de leur fournir l'information pertinente;

-Elaboration du programme de formation professionnelle et réquisition du matériel;

-Evaluation des sujets avec l'AFI-I-Education sociale;

-Ebauche d'une élaboration du programme de développement social;

2. Février à août'80

-Evaluation des sujets avec l'AFI-II-Formation au travail et l'AFI-III-Résidence;

-Finalisation du programme de développement social;

-Rencontres et support aux parents;

-Poursuite de la réalisation des différents programmes;

-Post-évaluation en mai et juin des sujets concernés par le projet;

-Discussion de cas des sujets:

a) Sélection pour référence aux ateliers protégés pour certains sujets jugés aptes;

b) Sélection pour intégrer au programme les candidats possibles;

-Finalisation des recommandations suite aux discussions de cas;

-Contacts avec les responsables des ateliers protégés;

-Evaluation du projet;

-Rédaction du rapport final.

4.6 EVALUATION DU MODELE D'INTERVENTION ET D'ORGANISATION

4.6.1 Moyens d'évaluation

Après avoir consulté des personnes ressources dans le domaine de la déficience mentale et avoir effectué des recherches du niveau de la littérature notre choix s'est arrêté à L'A.F.I. (Acquisition des facilités d'intégration).

A.F.I. est conçu pour être utilisée avec des adolescents, des jeunes adultes et des adultes présentant un niveau de fonctionnement intellectuel en dessous de la normale, pouvant aussi avoir un dossier d'institutionnalisation et étant des défavorisés sociaux, situations qui entravent l'autonomie sociale. De plus, cet instrument peut être appliqué par le personnel de services directs soit les enseignants, les superviseurs, les infirmières.

A l'annexe -II- du présent rapport, vous trouverez de l'information générale relative à l'acquisition des facteurs d'intégration de même que des copies du test.

Afin de connaître les attitudes, les besoins et les connaissances qu'ont les parents face à leur enfant handicapé, un questionnaire-maison a été élaboré. Celui-ci est en Annexe-III-.

4.6.2 Présentation des résultats

Les résultats obtenus aux trois (3) tests de l'A.F.I., en pré et en post-test, sont présentés sous trois (3) formes:

1. des tableaux quantitatifs représentant les résultats obtenus par chacun des sujets à chaque item des trois (3) tests, de même que la moyenne (M) et l'écart-type (s);
2. des histogrammes représentant graphiquement la moyenne (M);
3. des tableaux comparatifs illustrant les moyennes (M) et les écarts-types (s) obtenus à chaque item de chacun des trois (3) tests de l'A.F.I. en pré et en post-test.

Il est à noter que lors du post-test, nous avions treize (13) sujets, et qu'au post-test nous nous retrouvions avec onze (11). Nous comptons donc deux (2) mortalités expérimentales pour les raisons suivantes: l'un a été intégré à un atelier protégé, l'autre a abandonné parce qu'il n'aimait pas la reliure.

Données de l'A.F.I. -I- Education Sociale PRE-TEST

Lecture	Ecriture	Communication	Notions acquises
9	4	17	12
9,5	15,5	20	15
14	18	16	14
16	17,5	16	20
9	18	15	13
8	13	16	15
17,5	9	19	10
12,5	4	20	18
8	15	14	14
4	5	13	9
11	4	19	17
17	7	19	15
12	17	18	12
	14		
M = 11,3	M = 11	M = 17,1	M = 13,4
s = 4,0	s = 5,6	s = 2,3	s = 4,4

Nombres	Temps/heure	Argent	Conscience Communautaire	Motricité
5	13	11	4	12
10	12	16	8	15
17	15	15	17	15
18,5	16	18	9	14
18,5	15	16	8	14
14	16	12	10	16
17	14	17	10	14
16	15	17	7	19
16	17	15	6	15
7,5	12	14	9	6
13,5	14	12	8	14
17	16	16	7	12
16	17	13	5	16
M = 14,3	M = 14,8	M = 14,8	M = 8,3	M = 14
s = 4,3	s = 1,7	s = 2,2	s = 3,2	s = 3

A.F.I. -I- EDUCATION SOCIALE POST-TEST

Lecture	Ecriture	Communication	Notions acquises	Nombres
9	5	19	15	10
7,5	5,5	19	17	13
14,5	11,5	20	19	18
13,5	17	19	19	19
9	11	20	19	17
10,5	8	17	18	20
6	5	12	15	10
18	17	20	15	20
11,5	11	20	17	10
13	14,5	20	18	17,5
17,5	19,5	19	19	19
M = 11,8	11,7	18,6	18,2	15,7
s = 3,7	4,5	2,3	2	4

Temps/heure	Argent	Conscience commun.	Motricité
14	12	2	16
15	16	8	17
16	14	8	16
18	18	9	15
13	16	5	19
16	16	6	18
13	14	6	16
15	16	11	16
12	14	8	16
17	18	9	18
18	20	9	17
M = 15,5	15,5	7,3	16,7
s = 3,1	2,8	2,4	1,1

A.F.I.-II- FORMATION AU TRAVAIL PRE-TEST

Difficultés	Crédits
9	83
4	107
27	47
1	107
32	40
11	103
2	107
6	95
2	111
4	104
10	64
M = 9,8	M = 88
s = 10,1	s = 25,3

A.F.I. -II- FORMATION AU TRAVAIL POST-TEST

Crédits	Difficultés
101	0
106	1
66	23
102	0
62	20
109	12
110	0
105	8
111	0
89	15
99	0
M = 96,3	M = 7,1
s = 16,7	s = 8,6

A.F.I.-III- RESIDENCE PRE-TEST

1. Soins personnels	2. Conscience commun.	3. Maturité sociale
61	59	48
64	49	61
64	71	67
94	54	92
78	48	65
98	64	91
98	84	75
69	64	55
89	82	93
92	80	80
75	62	71
M = 80,1	65,1	68,8
s = 14,1	12,4	13,6

A.F.I. -III- RESIDENCE POST-TEST

1. Soins personnels	2. Conscience commun.	3. Maturité sociale
98	90	98
94	88	91
84	59	71
88	78	94
91	85	88
95	78	87
95	84	94
92	86	100
92	90	85
71	68	79
96	82	100
M = 90,5	M = 87,2	M = 89,7
s = 7,3	s = 9,7	s = 8,7

Historigramme: A.F.I. -I- Education Sociale PRE-TEST

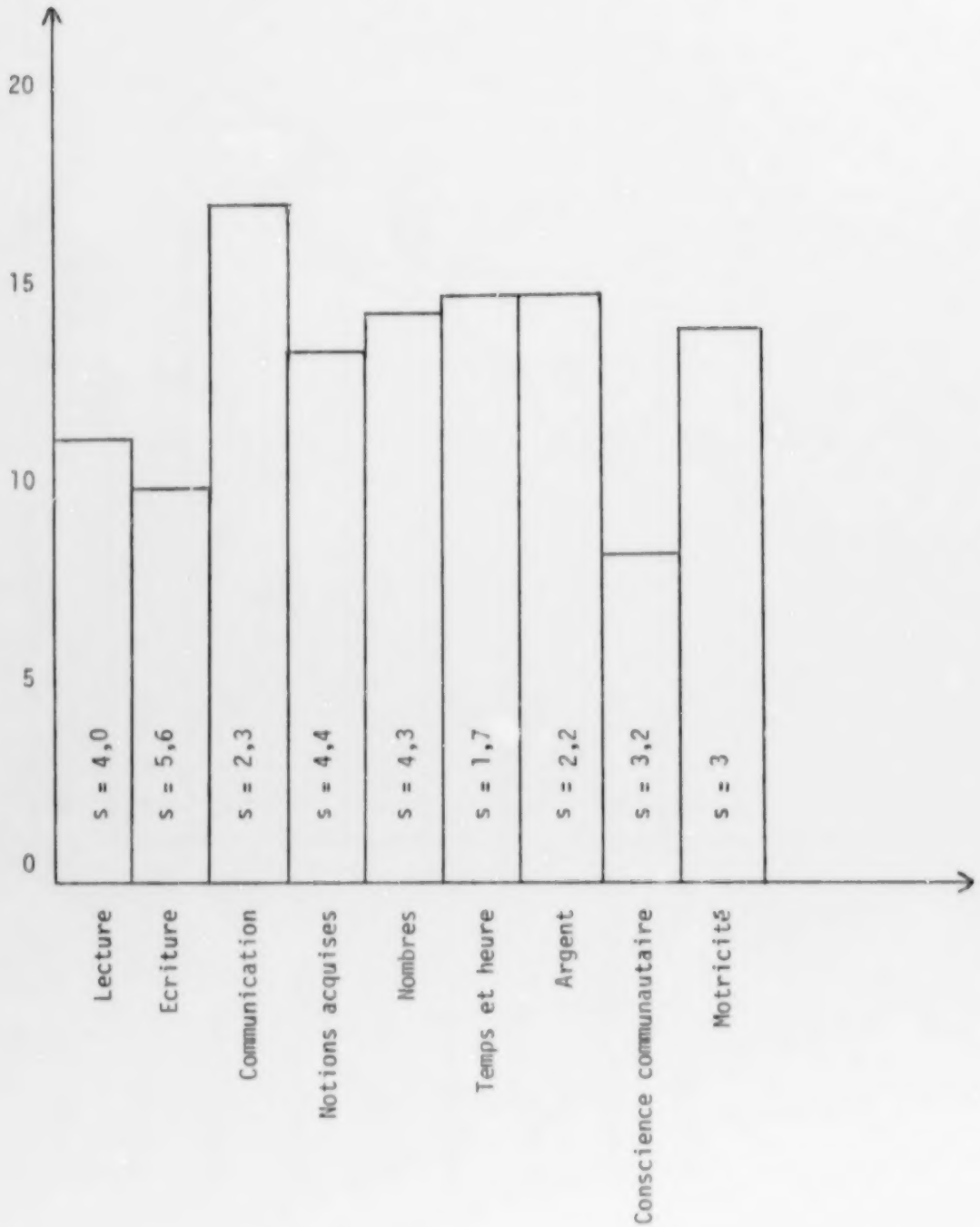

* La ligne supérieure de chaque colonne indique la moyenne

HISTOGRAMME: A.F.I. -I- EDUCATION SOCIALE POST-TEST

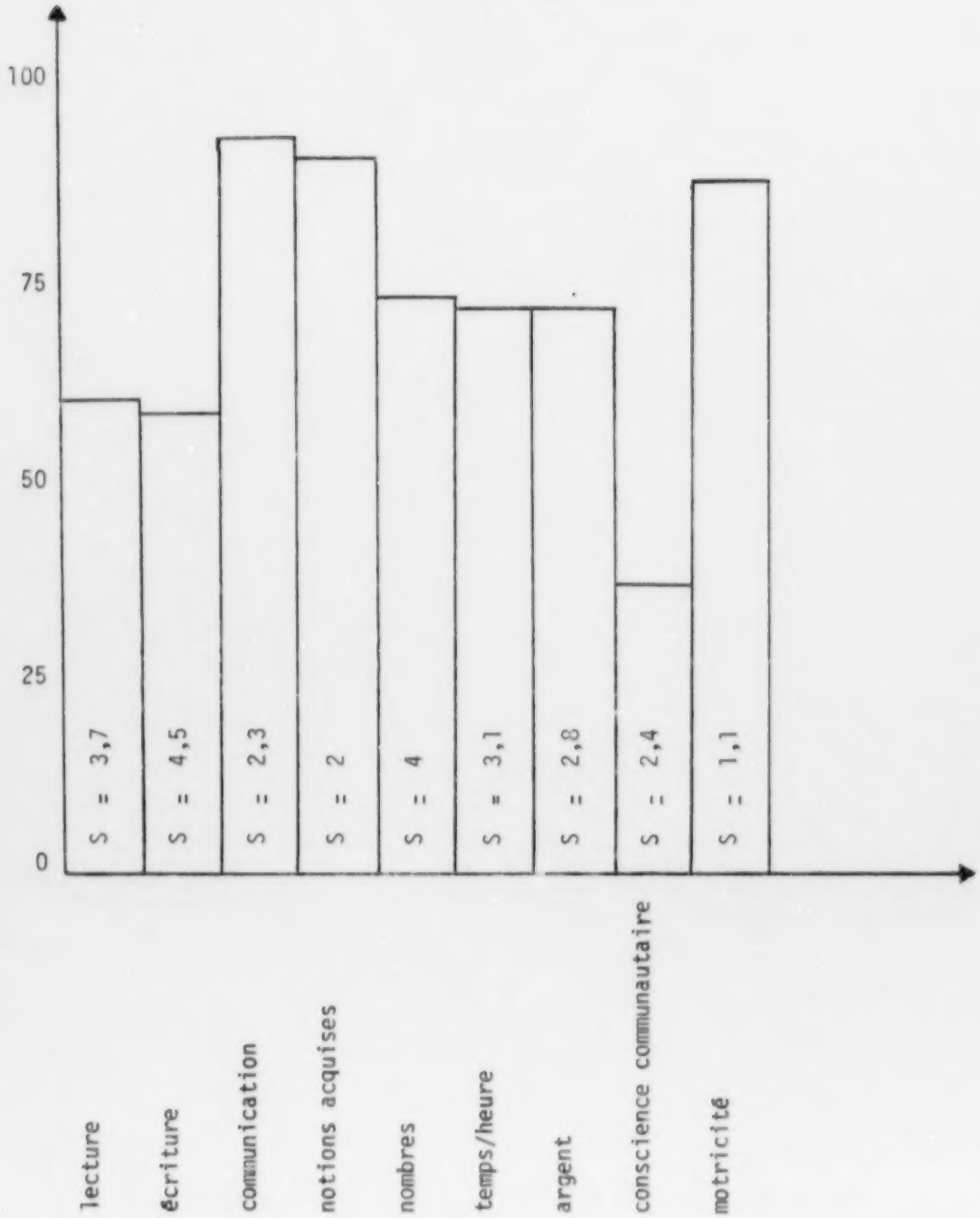

HISTOGRAMME: A.F.I. -II- FORMATION AU TRAVAIL PRE-TEST

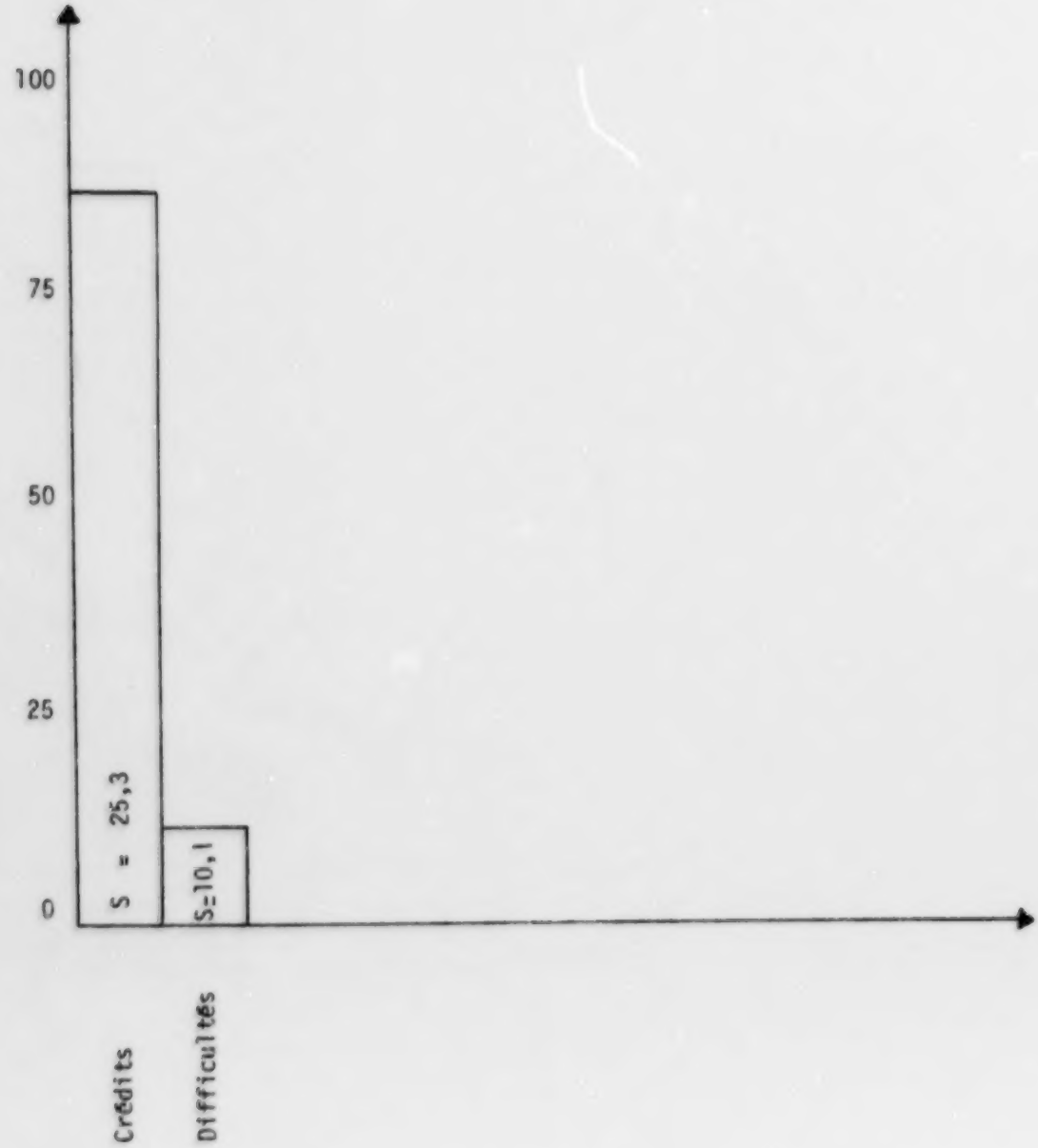

* la ligne supérieure de chaque colonne indique la moyenne (M)

HISTOGRAMME: A.F.I. -II- FORMATION AU TRAVAIL POST-TEST

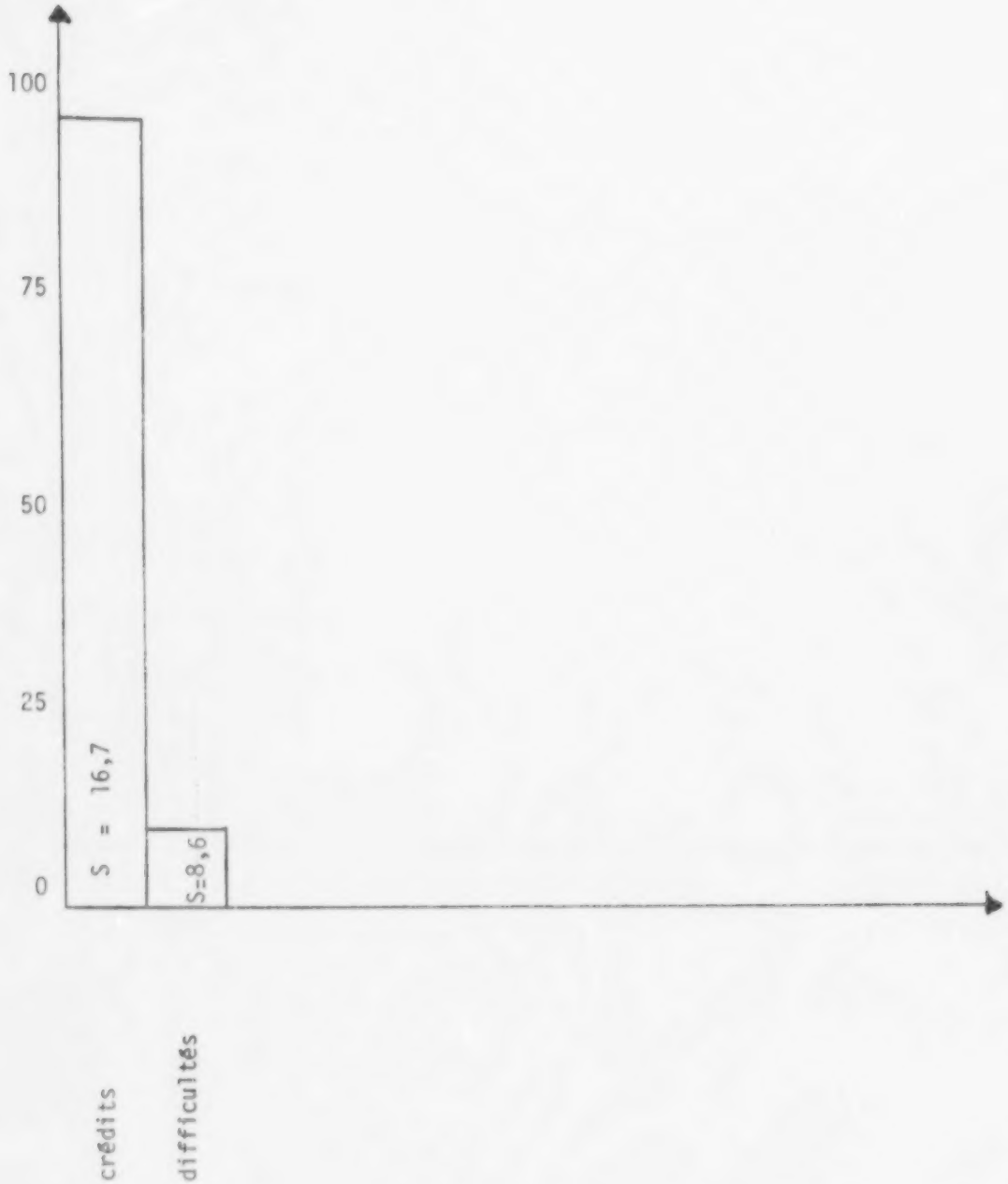

HISTOGRAMME: A.F.I. -III- RESIDENCE PRE-TEST

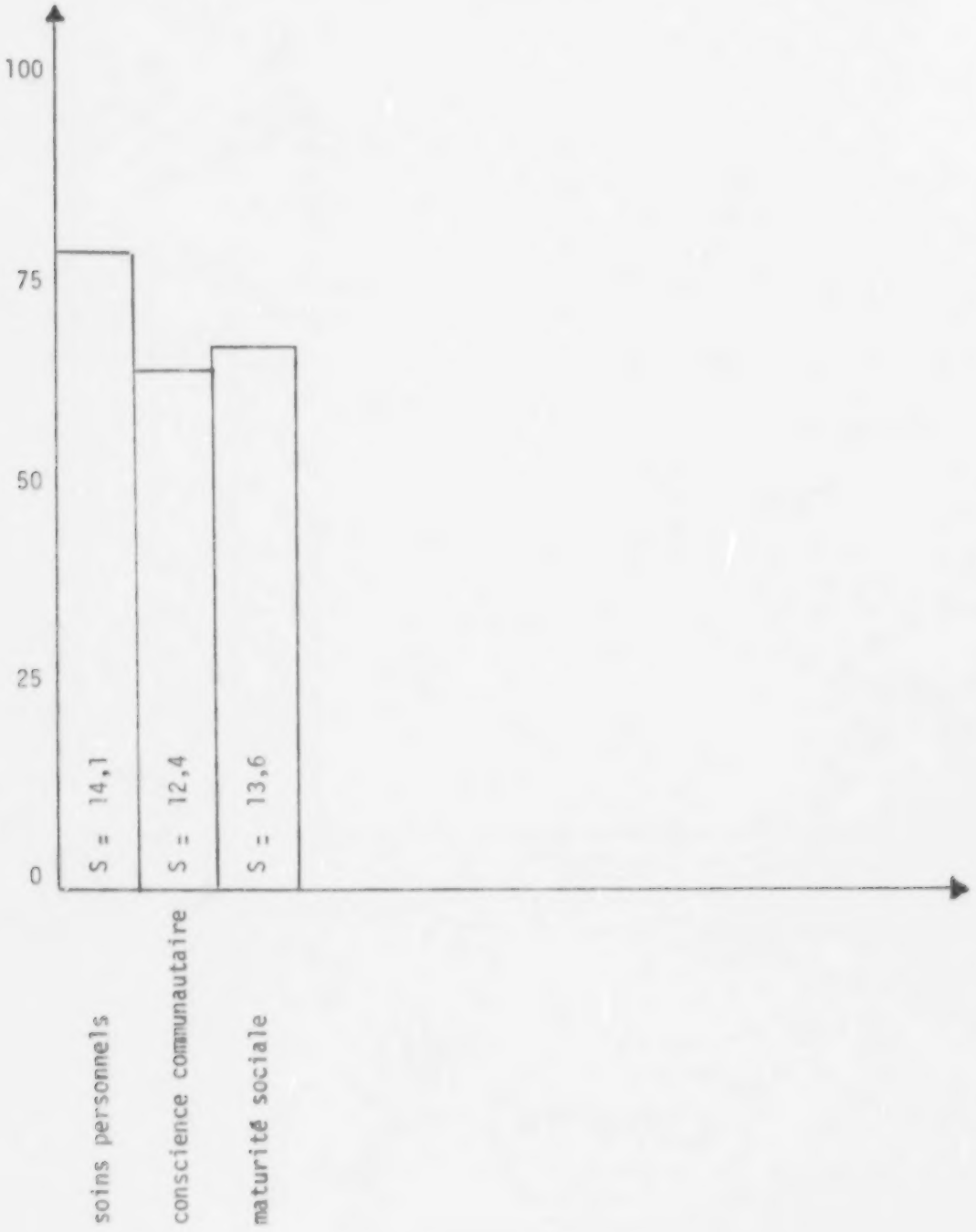

HISTOGRAMME: A.F.I. -III- RESIDENCE POST-TEST

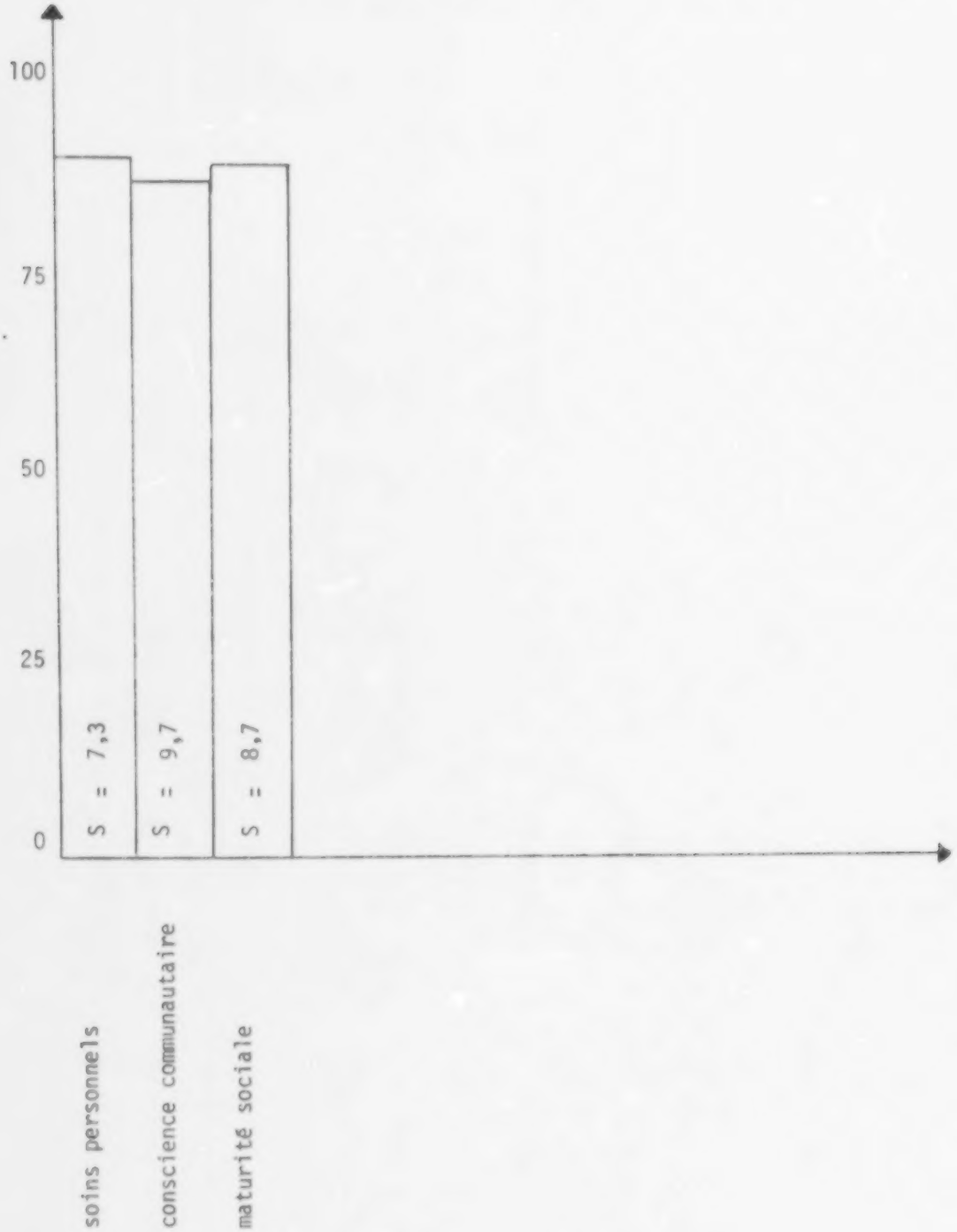

TABLEAU COMPARATIF: A.F.I. -I- EDUCATION SOCIALE

P = Pré-test Po = Post-test

	Lecture		Ecriture		Communication		Notions acquises	
	P	Po	P	Po	P	Po	p	Po
M =	11,3	11,8	11	11,7	17,1	18,6	13,4	18,2
S =	4,0	3,7	5,6	4,5	2,3	2,3	4,4	2

	Nombres		Temps/heure		Argent		Conscience communautaire	
	P	Po	P	Po	P	Po	P	Po
M =	14,3	15,7	14,8	15,5	14,8	15,5	8,3	7,3
S =	4,3	4	1,7	3,1	2,2	2,8	3,2	2,4

	Motricité	
	P	Po
M =	14	16,7
S =	3	1,1

TABLEAU COMPARATIF: A.F.I. - I - FORMATION AU TRAVAIL

P = Pré-test Po = Post-test

	Crédits		Difficultés	
	P	Po	P	Po
M =	88	96,3	9,8	7,1
S =	25,3	16,7	10,1	8,6

TABLEAU COMPARATIF: A.F.I. - III - RESIDENCE

	Soins personnels		Conscience communautaire		Maturité sociale	
	P	Po	P	Po	P	Po
M =	80,1	90,5	65,1	87,2	68,8	89,7
S =	14,1	7,3	12,4	9,7	13,6	8,7

4.6.3 Interprétation et discussion

Dans l'interprétation et discussion des résultats, nous devons tenir compte du facteur de mortalité expérimentale: 13 sujets au début de l'expérimentation, 11 sujets à la fin.

En nous référant au tableau comparatif I - Education sociale, on remarque que la moyenne de certains items accusent une augmentation de plus de 1,0, soit communication (1,5) notions acquises (4,8), nombres (1,4) motricité (2,7). Ceux-ci sont inhérents à l'apprentissage de la reliure dans un vécu quotidien de situation de travail. D'autres items liés à un contenu et à un apprentissage scolaires, la moyenne accuse une augmentation de moins de 1,0, soit lecture (,5), écriture (,7), temps/heure (,7), argent (,7).

Par contre, la moyenne de l'item conscience communautaire a diminué de 1,0. Dans tous les cas, l'écart-type est inférieur à l'indice de signification soit 3,0, ce qui démontre l'homogénéité du groupe.

Au tableau comparatif II - Formation au travail, on constate que la moyenne de l'item crédits accuse une augmentation significative de 8,3 et que l'écart-type est de 16,7 et donc supérieur à l'indice de signification. On peut aussi établir une corrélation entre la moyenne de l'item difficultés qui a diminué de 2,7 et celle de l'item crédits qui a augmenté de 8,3. Les résultats obtenus démontrent que les objectifs concernant les habitudes et les habiletés de travail ont été atteints, de fait, l'accent de l'intervention était mis sur la formation au travail.

En ce qui a trait au tableau III - Résidence, liée aux habiletés d'autonomie personnelle et sociale, nous remarquons qu'à l'item soins personnels, la moyenne accuse une augmentation de 10,4, qu'à l'item conscience communautaire, la moyenne accuse une augmentation de 22,1.

Ce dernier résultat semble paradoxal du fait qu'au test de l'Education sociale, l'item conscience communautaire accuse une diminution de 1,0. Cet écart pourrait être justifié du fait que les répondants aux deux tests sont différents: à l'Education sociale, l'item conscience communautaire accuse une diminution de 1,0. Cet écart pourrait être justifié du fait que les répondants aux deux tests sont différents: à l'Education sociale, c'est le sujet, à Résidence, ce sont les parents en occurence la mère.

A l'item maturité sociale, la moyenne accuse une augmentation de 19,9. Cependant, l'écart-type n'est significatif qu'à item conscience communautaire (9,7); (interprétation et discussion).

Les items soins personnels et maturité sociale ont un écart-type de 7,3 et 8,7, inférieurs à 9,0 et indiquent l'homogénéité au groupe en fonction de ces deux (2) variables.

En conclusion, nous pouvons affirmer que les résultats obtenus au niveau de la moyenne et de l'écart-type démontrent que les objectifs fixés soit :

- développer les habiletés de routine de travail
- développer les habiletés de vie sociale autonome
- développer les habiletés de travail
- développer les habiletés à se faire accepter socialement ont été atteints et que par cpnséquent les hypothèses posées
    - la clientèle qui aura bénéficié de ces programmes sera mieux préparée au plan professionnel
    - la clientèle qui aura bénéficié de ces programmes sera mieux préparée au plan social

sont confirmées.

5. IMPACT SOCIAL

5.1 MESURES PRISES POUR INFORMER LES PARENTS ET LES JEUNES ADULTES

-Une lettre a été envoyée aux parents;

-Le professeur responsable de l'encadrement et du programme de formation sociale a communiqué avec les jeunes adultes par téléphone;

-Il y a eu rencontre des parents à leur domicile, lors du pré et du post-test de l'A.F.I. -III- Résidence.

-Les parents qui manifestaient des besoins particuliers en cours d'année communiquaient avec le professeur responsable de l'encadrement, ou avec le travailleur social ou le psychologue.

5.2 LES ATTITUDES DES PARENTS ET DES JEUNES ADULTES.

a) Les parents.

Ils ont démontré une grande satisfaction du fait qu'ils se sentaient supportés. Cependant, ils manifestaient de l'inquiétude face à la scolarisation (leur enseigne-t-on encore à lire et à écrire) et au travail futur, ils ignoraient les débouchés possibles sur le marché du travail. Après information et visite de l'atelier, leur sécurité s'est accrue.

b) Les jeunes adultes.

Ils étaient irréalistes face à la rénumération (7,00 $ de l'heure). Ils étaient satisfaits d'être engagés dans un travail concret et en même temps ils étaient insécures devant une tâche inconnue. Au début, ils leur étaient difficile de dissocier l'atelier de l'école.

Au terme du projet, les parents sont très satisfaits et très positifs. Ils constatent d'immenses progrès chez le jeune adulte au niveau de l'autonomie personnelle. Le changement a été plus marqué cette année qu'au cours des cinq dernières années passées dans le système scolaire. Ils espèrent que la seconde année au projet soit plus déterminante pour déboucher sur un emploi. Cependant, certains demeurent inquiets sur l'avenir du jeune adulte: qu'adviendra-t-il de lui à 21 ans, si l'école ne l'assume plus au-delà de cet âge et qu'il n'ait pas trouvé un travail?

Il appert qu'il reste encore beaucoup à faire au plan de l'autonomie sociale, plus particulièrement en ce qui a trait aux loisirs. Les jeunes adultes font du voisinage, mais n'organisent pas de sorties à l'extérieur tels que cinéma, spectacle, etc. D'ailleurs, les parents misent sur le professeur pour organiser de telles sorties et amener le jeune adulte vers

l'autonomie sociale. Les parents considèrent aussi le professeur comme l'intermédiaire permettant l'échange entre parent / enfant.

Les jeunes adultes ont désormais acquis confiance en eux en ce qui concerne le travail. Ils se sentent valorisés dans leur tâche et au niveau de l'école où on ne les considère plus comme des étudiants mais des travailleurs ayant un rôle important et utile. Ce sont eux qui réparent et relient les livres, outils de travail des étudiants et des professeurs.

Les jeunes travailleurs ont pris conscience qu'ils ont des choses à apprendre au niveau travail et qu'ils ont des lacunes au niveau social. Ils ont aussi appris à respecter les demandes du patron.

6. COMMENTAIRES

Au cours de la première étape de l'expérimentation, le professeur responsable de l'encadrement et de la formation sociale a été hospitalisée et a donc été absente pour une période de trois (3) mois. Alors, comme il était difficile de la remplacer par un professeur qui soit aussi averti et impliqué, il a semblé plus adéquat de faire appel à un autre technicien en reliure. Le technicien qui a été engagé pour cette période qui est un homme avec quarante (40) ans d'expérience en reliure et qui a oeuvré pendant plusieurs années auprès de personnes handicapées. De ce fait, l'accent a été mis sur la formation professionnelle au détriment de la formation sociale puisqu'il n'y avait personne pour assumer cette tâche; l'A.F.I. -II- n'ont pu être passées. Cet incident de parcours, nous a permis de constater que deux (2) techniciens au niveau de la reliure étaient plus appropriés qu'un seul; on pouvait accorder une attention particulière au niveau de chacun et augmenter la production.

Un second facteur, la grève générale dans le secteur de l'Education, a freiné l'élaboration du programme social. De fait, l'intervention au niveau social a démarré en mars.

7. SOMMAIRE DU PROJET

Le projet, scolarisation prolongée de jeunes déficients mentaux de 18 à 21 ans, consiste à élaborer un programme de développement des habiletés professionnelles et sociales afin de les intégrer dans certains cas, à l'atelier protégé et dans d'autres, au marché du travail. Le médium utilisé pour les fins du programme de formation est la reliure. L'expérimentation s'est échelonnée de septembre 1979 à juin 1980. Nous nous sommes servis de l'A.F.I. comme instrument de mesure et d'évaluation, en pré et en post-test.

8. BUDGET

8.1 Budget autorisé par le M.E.Q.

1. Salaire d'enseignant	36,000 $
2. Avantages sociaux	2,700 $
3. Frais de voyage	2,300 $
4. Chercheur	8,000 $
TOTAL:	49,000 $

8.2 Coûts réels effectués (au 30 juin 1980)

1. Salaire d'enseignant	19,150,46 $
2. Avantages sociaux	978,94 $
3. Frais de voyage	967,98 $
4. Chercheur	7,798,92 $
TOTAL:	28,896,30 $

N.B. - D'autres dépenses restent à comptabiliser.

9. IDENTIFICATION

Nom du responsable du projet: André Thibert

Nom du chercheur engagé par la commission scolaire et rédacteur de ce rapport: Marie Lefebvre-Farah

Signature du directeur-général: 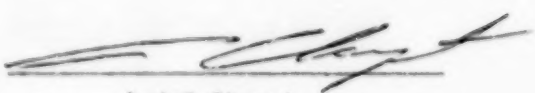

André Chaput

DATE: 82/10/28

10. Résolution du conseil des commissaires de la commission scolaire (à venir)

BIBLIOGRAPHIE

DIENESCH, Marie-Madeleine, secrétaire d'Etat aux Affaires Sociales, "L'emploi et l'insertion sociale des déficients mentaux" Réadaptation, no.135, déc.'68 (no. spécial)

MONTES, Fr., "Le travail protégé", Réadaptation, no.141 et 1967

GEISEL, Paul, "Travail et maladie mentale, leurs complications pour la réadaptation", Bien-Etre Social Canadien, Le Conseil Canadien du Bien-Etre, janvier-février.